



Sandweiler Schoulbuet

Schoul a Kannerbetreiung

2010-2011



Bâtiment scolaire „Uux Weier“



Bâtiment scolaire "Jeechtstécker" (Précoce)



Maison Relais

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANDWEILER

Schoulbuet 2010 - 2011

Boîte Postale 11 L-5201 SANDWEILER
18, rue Principale L-5240 SANDWEILER

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi
09.00 – 11.45 et 13.15 – 16.45 heures

Centrale téléphonique : 35 97 11 – 1
Fax : 35 79 66

<http://www.sandweiler.lu>

e-mail : conseil@sandweiler.lu



CONSEIL COMMUNAL :

UNSEN Charles, bourgmestre	16, rue Batty Weber	L-5254 Sandweiler
RUPPERT Paul, échevin	7, Am Happgaard	L-5239 Sandweiler
BREUER Jacqueline, échevin	5b, rue du Pain	L-5237 Sandweiler
BREUSKIN John, conseiller	28, rue Dicks	L-5216 Sandweiler
MASSARD-STITZ Simone, conseiller	14, Op der Houscht	L-5221 Sandweiler
RISCH Jeff, conseiller	6-B, rue des Romains	L-5238 Sandweiler
ROLLER-LANG Yolande, conseiller	14, Am Happgaard	L-5239 Sandweiler
WAGENER Patrick, conseiller	2, rue Principale	L-5240 Sandweiler
WOLFF Edouard, conseiller	7c, rue du Pain	L-5237 Sandweiler

SECRETARIAT COMMUNAL :

NARDECCHIA Pascal, secrétaire	35 97 11 – 202	pascal.nardecchia@sandweiler.lu
WAGENER Joëlle	35 97 11 – 204	joelle.wagener@sandweiler.lu
TEOTONIO Alex	35 97 11 – 225	alex.teotonio@sandweiler.lu

RECEPTION :

BLAU Nicole / BRINK Jutta	35 97 11 – 201	nicole.blau@sandweiler.lu
---------------------------	----------------	--

RECETTE COMMUNALE :

REUTER Georges, receveur	35 97 11 – 215	georges.reuter@sandweiler.lu
--------------------------	----------------	--

BUREAU DE LA POPULATION / ETAT CIVIL :

SAX Carlo	35 97 11 – 203	carlo.sax@sandweiler.lu
LANG Sonja	35 97 11 – 205	sonja.lang@sandweiler.lu

ENSEIGNEMENT / CHEQUE SERVICE :

HORNICK Félicie	35 97 11 – 208	hornick.felicie@sandweiler.lu
-----------------	----------------	--

SERVICE TECHNIQUE :

LOSAVIO Franco, autorisations de bâtir	35 97 11 – 213	franco.losavio@sandweiler.lu
BESCH Claude, bâtiments, génie civil	35 97 11 – 214	claud.besch@sandweiler.lu
SCHLECK Norbert, expéditionnaire technique	35 97 11 – 212	norbert.schleck@sandweiler.lu
BRINK Jutta	35 97 11 – 210	jutta.brink@sandweiler.lu

ATELIER COMMUNAL : 26 35 03 41

CENTRE CULTUREL : 35 59 86 Roger Meysembourg, concierge

TABLE DES MATIÈRES

1. L'enseignement fondamental

1. Organigramme	2
2. Missions des différents organes de l'enseignement fondamental	3
3. Calendrier scolaire	4

2. L'Ecole Fondamentale de Sandweiler

1. Adresses de contact	5
2. Structures	7
3. Organisation scolaire 2010/2011	
a. Cycle 1.1 (Education précoce)	8
b. Cycle 1.2- 1.3 (Education préscolaire)	9
c. Cycles 2.1-4.2	10
d. Personnel enseignant 2010/2011	11
4. Règlement d'ordre intérieur	16
5. Médiathèque scolaire «Um Weier»	17
6. SAKARO («Sandweiler KannerRot»)	18
7. Projet "Fruit for School"	19
8. Evénements	20
9. Photos: cycle 4.2	24

3. Encadrement extrascolaire

1. Piwitsch asbl	25
a. Crèche	25
b. Maison Relais	27
c. Pédibus	28
2. Chèques-service	30
3. L'association des parents des élèves de Sandweiler	32
4. Spillkëscht	33

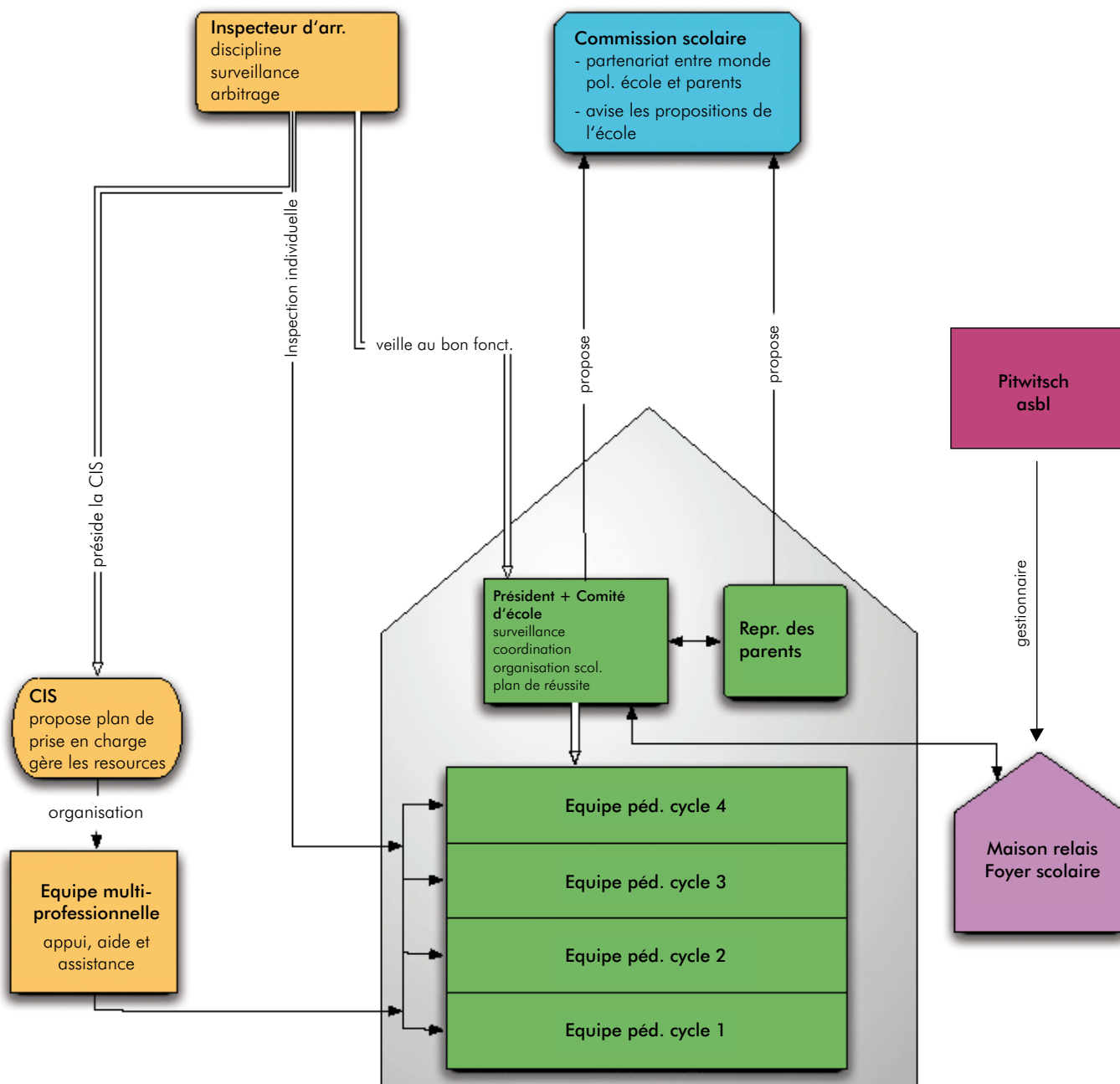
4. Divers

1. Education physique et sportive	34
2. Primes	35
3. Cours d'appui	36
4. Activités extrascolaires pour enfants	37
5. Glossaire	38



1.1 L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

ORGANIGRAMME ADAPTÉ



1.2 MISSIONS DES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

1. Les missions de la commission scolaire:



Pascal Nardecchia, Secrétaire communal, Secrétaire de la commission scolaire • Charles Unsen, Bourgmestre • Paul Ruppert, Echevin, Président de la commission scolaire, Président Piwitsch asbl • Jacqueline Breuer, Echevin, Membre de la commission scolaire

- coordonner les propositions concernant **l'organisation des écoles** et le **plan de réussite scolaire** et faire un avis pour le conseil communal;
- faire le suivi de la **mise en oeuvre** de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire;
- promouvoir les **mesures d'encadrement périscolaire**;
- émettre un **avis sur les rapports** établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement et porter à la connaissance des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile;
- émettre un avis sur les propositions de **budget** de l'école;
- participer à l'élaboration (construction, transformation) des **bâtiments scolaires**.

2. Les missions du comité d'école:



Eliane Mathes-Graas, Martine Cousinne-Koster, Danièle Roos-Konsbruck (présidente), Nathalie Dolinski-De Cillia, Fabienne Hoffmann-Apel, Susana Dinis Martins

- élaborer une proposition d'organisation de l'école;
- élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation;
- élaborer une proposition sur la répartition du budget;
- donner son avis sur toute question en relation avec l'école;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique;
- approuver l'utilisation du matériel didactique.

3. Les missions de la présidente du comité d'école:

- présider, préparer et coordonner les travaux du comité d'école;
- veiller, ensemble avec l'inspecteur, au bon fonctionnement de l'école;

- animer et coordonner le travail des équipes pédagogiques;
- assurer les relations avec:
 - les autorités communales et nationales;
 - les parents d'élèves;
 - le foyer scolaire et l'équipe médico-socio-scolaire;
- accueillir les remplaçants et organiser l'insertion des nouveaux élèves;
- coordonner les plans horaires des enseignants;
- rassembler les données concernant les élèves;
- informer le bourgmestre de toute absence d'élève sans motif valable;
- accorder des dispenses de fréquentation scolaire de plus d'une journée;
- collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement.

4. Les missions des représentants des parents:

- discuter, et le cas échéant, amender et compléter la **proposition d'organisation de l'école** ainsi que le **plan de réussite scolaire** élaborés par le comité d'école;
- organiser les **réunions et manifestations communes** des partenaires scolaires;

- formuler des propositions sur toutes les questions en relation avec **l'organisation de la vie scolaire**.

5. L'équipe pédagogique (tous les enseignants d'un cycle) se réunit une fois par semaine et a les missions suivantes:

- organiser les **apprentissages** et la **différenciation**;
- organiser l'**appui pédagogique**;
- se concerter sur le **matériel didactique**;
- élaborer des **situations d'évaluation**;
- **évaluer** les performances;
- se concerter avec **l'équipe multiprofessionnelle**.

6. Les coordinateurs de cycle:

- **convoquent** les réunions de l'équipe pédagogique;
- fixent **l'ordre du jour, dirigent** les réunions et **documentent** les décisions adoptées;
- assurent les tâches de **coordination**;
- **représentent** l'équipe d'un cycle auprès:
 - du comité d'école,
 - des parents,
 - de l'équipe multiprofessionnelle,
 - du personnel qui assure l'accueil socio-éducatif.

1.3 CALENDRIER SCOLAIRE

CALENDRIER DES VACANCES ET CONGES SCOLAIRES

Congé de la Toussaint / Allerheiligen	30.10.2010 → 07.11.2010	29.10.2011 → 06.11.2011
Vacances de Noël / Weihnachten	18.12.2010 → 02.01.2011	17.12.2011 → 01.01.2012
Congé de Carnaval / Fastnachtsferien	19.02.2011 → 27.02.2011	18.02.2012 → 26.02.2012
Vacances de Pâques / Ostern	09.04.2011 → 25.04.2011	31.03.2012 → 15.04.2012
Congé de Pentecôte / Pfingsten	28.05.2011 → 05.06.2011	26.05.2012 → 03.06.2012
Lundi et mardi de Pentecôte	13.06.2011 → 14.06.2011	
Vacances d'Été / Sommerferien	16.07.2011 → 14.09.2011	16.07.2012 → 14.09.2012

AUTRES JOURS FERIES

Congé pour la Fête de St Nicolas / St. Nikolaustag	06.12.2010	06.12.2011
Congé pour la Fête de Travail / Erster Mai-Feiertag	01.05.2011	01.05.2012
Jour de Pèlerinage / Pilgertag	16.05.2011	
Congé pour l'Ascension / Christihimmelfahrt	02.06.2011	17.05.2012
Fête Nationale / Nationalfeiertag	23.06.2011	23.06.2012

MISES A JOUR

Toutes les publications dans ce «Schoulbuet» sont régulièrement mises à jour sur le site de la commune de Sandweiler www.sandweiler.lu sous la rubrique «enseignement».

AKTUALISIERUNG

Alle Artikel des «Schoulbuet» werden regelmässig auf der Internetseite der Gemeinde Sandweiler www.sandweiler.lu unter der Rubrik „enseignement“ aktualisiert.

2.1 ADRESSES DE CONTACT

ECOLE FONDAMENTALE DE SANDWEILER

• BÂTIMENTS

“Um Weier”, Tél.: 35 97 11-1
“An de Jeechtstécker”, Tél.: 35 88 84
Site internet: www.sandweiler-schoulen.lu
Concierge: Luc Clerq: Tel 359711-309

• COMITE D'ECOLE

Le Comité d'école a pour mission de proposer l'organisation scolaire, d'élaborer le plan de réussite scolaire, d'approuver le choix du matériel didactique et de collaborer avec les parents.

Présidente: Danièle Roos-Konsbruck
email: daniele.konsbruck@education.lu
Tél.: 621 502 421

Autres membres: Martine Cousinne-Koster
Susana Dinis Martins
Nathalie Dolinski-De Cillia
Fabienne Hoffmann-Apel
Eliane Mathes-Graas

• INSPECTION

Ensemble avec le président, l'inspecteur veille au bon fonctionnement de l'école fondamentale. Pour demander un conseil ou signaler un problème plus grave, vous pouvez contacter l'inspecteur au bureau régional des inspecteurs.

Enseignement Fondamental Inspection
Pierre Reding
Bureau régional Est Echternach
25, Place du Marché • L-6460 Echternach
B.P.77 • L-6401 Echternach
Tél.: 26 72 12 10
Fax: 26 72 13 30

• COMMISSION SCOLAIRE

Président: Paul Ruppert
email: econseil@sandweiler.lu
Secrétaire: Pascal Nardecchia
email: pn@sandweiler.lu

GRUNDSCHULE SANDWEILER

• GEBÄUDE

“Um Weier”, Tel.: 35 97 11-1
“An de Jeechtstécker”, Tel.: 35 88 84
Site internet: www.sandweiler-schoulen.lu
Pfortner: Luc Clerq: Tel 359711-309

• SCHULKOMITEE

Das Schulkomitee hat als Mission die Schulorganisation vorzuschlagen, einen Schulentwicklungsplan zu erstellen, didaktisches Material zu genehmigen und mit den Eltern zusammenzuarbeiten.

Präsidentin: Danièle Roos-Konsbruck
email: daniele.konsbruck@education.lu
Tél.: 621 502 421

Andere Mitglieder: Martine Cousinne-Koster
Susana Dinis Martins
Nathalie Dolinski-De Cillia
Fabienne Hoffmann-Apel
Eliane Mathes-Graas

• INSPEKTION

Zusammen mit dem Präsidenten des Schulkomitees überwacht der Inspektor das gute Funktionieren der Grundschule. Sie können den Inspektor im Regionalbüro erreichen, um ihn um Rat zu fragen oder ein Problem zu melden.

Enseignement Fondamental Inspection
Pierre Reding
Bureau régional Est Echternach
25, Place du Marché • L-6460 Echternach
B.P.77 • L-6401 Echternach
Tel.: 26 72 12 10
Fax: 26 72 13 30

• SCHULKOMMISSION

Präsident: Paul Ruppert
email: econseil@sandweiler.lu
Sekretär: Pascal Nardecchia
email: pn@sandweiler.lu

• REPRESENTANTS DES PARENTS

Josiane Müller-Weiler, email: sejo.muller@tango.lu
Jean Thill, email: lachur@pt.lu
Daniel Marx, email: dn.marx@yahoo.com
Vera Winter-Peyer, Tél.: 23 66 10 54

• ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Présidente: Josiane Müller-Weiler
Secrétaire: Jean Thill
email: sev_info@yahoo.com

• ELTERNVERTRETER

Josiane Müller-Weiler, email: sejo.muller@tango.lu
Jean Thill, email: lachur@pt.lu
Daniel Marx, email: dn.marx@yahoo.com
Vera Winter-Peyer, Tél.: 23 66 10 54

• ELTERNVEREINIGUNG

Präsidentin: Josiane Müller-Weiler
Sekretär: Jean Thill
email: sev_info@yahoo.com

MÉDECINE SCOLAIRE

Dr LIETHEN Paul 2, rue Hiel • L-5220 Sandweiler
Médecin généraliste Tél. 621 390 892
email: praxis@dr-liethen.com

SERVICE MÉDICO-SOCIAL

Simone KIEFFER • assistante sociale
SERVICE MEDICO-SOCIAL
2, rue G. C. Marshall
L-2181 Luxembourg
T: 48 83 33 - 703 • F: 48 83 37 • M: 621 201 296
simone.kieffer@ligue.lu

Françoise TANSON • infirmière
SERVICE MEDICO-SOCIAL
2, rue G. C. Marshall
L-2181 Luxembourg
T: 48 83 33 - 1 • F: 48 83 37 • M: 621 201 087
francoise.tanson@ligue.lu

AUTRES PERSONNES DE CONTACT

AUDRY Line Consultations pour Nourrissons et Jeunes enfants (0-4 ans)
Assistante d'hygiène Tél. 48 83 33-1
sociale GSM 621 201 057

DE WAHA Marthe 17A, route de Longwy • L-8080 Bertrange
Psychologue scolaire Tél. 26 44 44 60 • Email: marthe.dewaha@sge.etat.lu

Professeur de logopédie Tél. 267055-1

Piwitsch www.piwitsch.com
Paul Ruppert, Président email: alex.teotonio@sandweiler.lu
Alex Teotonio, secrétaire,

Crèche: Nadine Moes,
chargée de direction email: nadinemoes@efj.lu
Maison Relais email: foyscol@pt.lu
Patrick Wagner, chargé de direction,

2.2 STRUCTURES

Crèche Maison Relais avec restauration scolaire	pour les enfants de: 2 mois à 4 ans 4 ans à 13 ans	du lundi au vendredi et vacances scolaires
Ecole fondamentale	Education précoce admission > 3 ans Une deuxième admission est possible le premier trimestre à partir du lendemain du 3e anniversaire de l'enfant.	Périodes scolaires Bâtiment Jeechtstécker
Cycle 1	Education préscolaire obligatoire > 4 ans	Périodes scolaires
Cycle 2	1 ère année scolaire (2.1)	Bâtiment Um Weier
	2 ème année scolaire (2.2)	
Cycle 3	3 ème année scolaire (3.1)	Admission à la restauration scolaire de la
	4 ème année scolaire (3.2)	
Cycle 4	5 ème année scolaire (4.1)	Maison Relais
	6 ème année scolaire (4.2)	



A. CYCLE 1.1 (EDUCATION PRÉCOCE / FRÜHERZIEHUNG)

• LIEU

Bâtiment Jeechtstécker 3, rue Nic Welter.

Le numéro de téléphone de la salle de classe:
35 88 84

• HORAIRES

Rentrée scolaire: mercredi, le 15 septembre 2010 à 08.00 heures (journée de classe entière).

Les classes fonctionneront du lundi au vendredi de 08.00 à 11.45 heures ainsi que le lundi, mercredi et vendredi de 13.45 à 15.45 heures.

Samedi libre.

Un accueil sera organisé tous les matins de 07.30 à 08.00 heures et de 11h45 à 11h55 dans le bâtiment (Jeechtstécker).

• PERSONNEL ENSEIGNANT

Pour l'année scolaire 2010/2011 l'équipe suivante s'occupera de l'éducation précoce:

Julie Kox, institutrice

Claudine Berscheid-Ronkar, institutrice

Myriam Back, éducatrice

Nathalie May, éducatrice

• ORGANISATION ET FINALITES

Chaque enfant ayant trois ans au 1er septembre peut être admis dans la classe de l'éducation précoce.

Une deuxième inscription est possible pour les enfants fêtant leur 3ème anniversaire entre le 1er septembre et le 31 décembre.

L'inscription, qui est gratuite, doit se faire pour un minimum de 3 demi-journées par semaine. La fréquentation n'est pas obligatoire, mais permet aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants. L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'apprendre ou d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

Les parents concernés sont contactés par l'administration communale au courant des mois de mars et/ou avril.

• ORT

Gebäude Jeechtstécker 3, rue Nic Welter.

Der Klassensaal kann unter der Telefonnummer 35 88 84 erreicht werden.

• SCHULZEITEN

Schulbeginn: Mittwoch, ganztägig, den 15. September 2010 um 08.00 Uhr

Die Schulzeiten sind von Montag bis Freitag von 08.00 bis 11.45 Uhr sowie am Montag, Mittwoch und Freitag von 13.45 bis 15.45 Uhr.

Samstags ist schulfrei.

Eine Betreuung der Kinder findet morgens von 07.30 bis 08.00 und von 11h45 bis 11h55 im Schulgebäude der Früherziehung (Jeechtstécker) statt.

• LEHRPERSONAL UND KLASSEN

Für das Schuljahr 2010/2011 ist folgendes Team vorgesehen:

Julie Kox, Lehrerin

Claudine Berscheid-Ronkar, Lehrerin

Myriam Back, Erzieherin

Nathalie May, Erzieherin

• ORGANISATION UND ZIEL

Jedes Kind, das am 1. September drei Jahre alt ist, kann in die Klasse der Früherziehung aufgenommen werden.

Für Kinder, die ihren dritten Geburtstag zwischen dem 1. September und dem 31. Dezember feiern, kann eine zweite Einschreibung erfolgen.

Die Einschreibungen erfolgen für mindestens drei halbe Tage und sind gratis. Der Besuch der Früherziehung ist nicht obligatorisch. Er ermöglicht den Kindern jedoch, sich auf spielerische Weise mit anderen Kindern vertraut zu machen. Die Früherziehung basiert auf dem Spiel, dem erzieherischen Spiel und der sprachlichen Schulung durch die Praxis. So haben besonders die ausländischen Kinder die Möglichkeit, die luxemburgische Sprache zu erlernen oder zu verbessern, bevor sie die Vorschule besuchen.

Für die Einschreibungen werden die Eltern in den Monaten März/April von der Gemeindeverwaltung angeschrieben.

B. CYCLE 1.2 -1.3 (EDUCATION PRÉSCOLAIRE / VORSCHUL-UNTERRICHT)

• LIEU

Bâtiment «Um Weier», rue J.B. Weicker dans différentes salles de classe.

• HORAIRES

Rentrée: mercredi, le 15 septembre 2010 à 08.00 heures ;
journée de classe entière.

Horaires des cours: du lundi au vendredi de 08.00 à 11.45 heures, ainsi que le lundi, mercredi et vendredi de 14.00 à 16.00 heures.

Samedi libre.

Un accueil sera organisé tous les matins entre 07.30 à 08.00 heures au „Foyer Scolaire“, ainsi que de 11.45 à 12.10 heures dans une salle de classe. Les enfants inscrits au restaurant scolaire y seront accueillis à partir de 11.45 heures.

• ENSEIGNANTS ET CLASSES

52 enfants sont répartis sur 3 classes avec les enseignantes suivantes:

Martine Cousinne-Koster
Fabienne Hoffmann-Apel
Valérie Millim

Cours d'appui: Caroline Kinnen

Cours d'appui en langue luxembourgeoise:
Anik Schumacher-Muller

• FINALITES ET ORGANISATION

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre doit suivre obligatoirement l'éducation préscolaire.

Les parents concernés sont contactés par l'administration communale.

Si l'enfant ne fréquente pas l'éducation préscolaire à Sandweiler, un certificat d'inscription d'une autre école devra être remis au secrétariat communal.

Chaque classe accueille des enfants de la première et deuxième année préscolaire.

Les activités sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, de langue et d'éveil aux sciences.

• ORT

Gebäude «Um Weier», rue J.B. Weicker in den einzelnen Klassensälen.

• SCHULZEITEN

Schulbeginn: Mittwoch den 15. September 2010 um 08.00 Uhr. Am ersten Schultag ist morgens und nachmittags Unterricht.

Die Schulzeiten sind von Montag bis Freitag, von 08.00 bis 11.45 Uhr, sowie am Montag, Mittwoch und Freitag von 14.00 bis 16.00 Uhr.

Samstags ist schulfrei.

Eine Betreuung der Kinder findet morgens von 07.30 bis 08.00 Uhr im „Foyer Scolaire“, sowie von 11.45 bis 12.10 Uhr in einem Schulsaal der Vorschule statt. Die Kinder, welche im Restaurant angemeldet sind, werden dort ab 11.45 Uhr betreut.

• LEHRER UND KLASSEN

52 Kinder sind auf 3 Klassen aufgeteilt, welche von folgenden Lehrerinnen betreut werden

Martine Cousinne-Koster
Fabienne Hoffmann-Apel
Valérie Millim

Förderkurse: Caroline Kinnen

Förderkurse in luxemburgischer Sprache:
Anik Schumacher-Muller

• ZIEL UND ORGANISATION

Jedes Kind, das am 1. September vier Jahre alt ist, muss den Vorschulunterricht besuchen.

Die Eltern werden von der Gemeindeverwaltung angeschrieben.

Besucht das Kind eine Schule in einer anderen Gemeinde, so müssen die Eltern eine Bescheinigung im Gemeindesekretariat abgeben.

In jeder Klasse sind Kinder aus dem ersten und aus dem zweiten Vorschuljahr.

Die Aktivitäten sind variabel und umfassen folgende Bereiche: körperliche, musikalische, künstlerische, rechnerische, sprachliche und wissenschaftliche Aktivitäten.



C. LES CYCLES 2.1-4.2

• LIEU

Bâtiment «Um Weier», rue J.B. Weicker, dans différentes salles de classe.

• RENTREE DES CLASSES

Rentrée: mercredi, le 15 septembre 2010 à 08.00 heures; journée de classe entière.

• HORAIRE

	Matin	Après-midi
Lundi	08.00 – 12.10	14.00 – 16.00
Mardi	08.00 – 12.10	
Mercredi	08.00 – 12.10	14.00 – 16.00
Jeudi	08.00 – 12.10	
Vendredi	08.00 – 12.10	14.00 – 16.00

Un accueil pour tous les enfants aura lieu chaque matin de 07.30 à 08.00 heures à la Maison Relais.

• LE FONCTIONNEMENT DES CYCLES 2 – 4

Comme au cycle 1, votre enfant est inscrit dans une classe. Chaque classe est accompagnée en principe par un ou deux titulaires pendant toute la durée du cycle. Les enseignants d'un même cycle constituent une équipe pédagogique qui se concertent régulièrement et qui est aidée en cas de besoin par une équipe multi-professionnelle.

A la fin de chaque trimestre, vous serez informés sur la progression des apprentissages de votre enfant. A la fin de chaque cycle, vous recevrez également un bilan de fin de cycle qui montre le niveau de compétences atteint.

Pendant l'année scolaire 2009/2010, le bulletin traditionnel a déjà été remplacé au cycle 2 par un nouvel outil, le bilan intermédiaire. Le bilan intermédiaire ne comporte pas de notes. Il vous permet de suivre les progrès de votre enfant au cours des trimestres d'un cycle d'apprentissage. Pendant l'année scolaire 2010/2011, le nouveau bilan intermédiaire sera également introduit dans toutes les classes du cycle 3.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de l'école fondamentale, vous pouvez consulter le site internet suivant:

http://www.men.public.lu/publications/enseignement_fondamental/brochures_parents_eleves/090915_12_points/090915_info_parents.pdf

• ORT

Gebäude «Um Weier», rue J.B. Weicker, in den einzelnen Klassensälen.

• SCHULBEGINN

Schulbeginn: Mittwoch, ganztägig, den 15. September 2010 um 08.00 Uhr.

• SCHULZEITEN

	Vormittag	Nachmittag
Montag	08.00 – 12.10	14.00 – 16.00
Dienstag	08.00 – 12.10	
Mittwoch	08.00 – 12.10	14.00 – 16.00
Donnerstag	08.00 – 12.10	
Freitag	08.00 – 12.10	14.00 – 16.00

Eine Betreuung der Kinder findet morgens von 07.30 bis 08.00 Uhr in der Maison Relais statt.

• WIE FUNKTIONIEREN DIE ZYKLEN 2 – 4 ?

Wie im 1. Zyklus, ist ihr Kind in einer Klasse eingeschrieben, für die im Prinzip eine oder zwei Lehrpersonen für die ganze Dauer des Zyklusses verantwortlich sind. Die Lehrer und Lehrerinnen arbeiten zusammen in „Équipes pédagogiques“, die nach Zyklen aufgeteilt sind. Es finden regelmäßige Besprechungen statt, und sie werden bei Bedarf von einem multiprofessionellen Team unterstützt.

Sie als Eltern werden am Ende jedes Trimesters über die Entwicklung Ihres Kindes informiert. Im Abschlussbericht („bilan de fin de cycle“) am Ende jedes Zyklusses erhalten Sie genauere Informationen über die tatsächlich erlangten Kompetenzen Ihres Kindes.

Im Schuljahr 2009/2010 wurde im 2. Zyklus das traditionelle Zeugnis am Ende des Trimesters bereits durch einen Zwischenbericht ersetzt, der keine Bewertung mit Noten mehr enthält. Dieser „bilan intermédiaire“ zeigt, welche Fortschritte ihr Kind beim Erwerb von Kompetenzen gemacht hat. Im Schuljahr 2010/2011 wird dieser Zwischenbericht auch im 3. Zyklus eingeführt werden.

Weitere Informationen finden Sie auf folgender Internetseite:

http://www.men.public.lu/actualites/2009/03/090312_ens_fond_brochures/090313_broch_parents_de.pdf

D. PERSONNEL ENSEIGNANT 2010/2011

CYCLE 1 (PRÉCOCÉ)

LES INSTITUTRICES



Julie Kox



Claudine
Berscheid-Ronkar
Coordinatrice de cycle

LES ÉDUCATRICES



Myriam Back



Nathalie May

CYCLE 1 (PRÉSCOLAIRE)

COURS LUXEMBOURGEOIS



Anik Schumacher-Muller

COURS D'APPUI ET DÉCHARGES



Caroline Kinnen



CLASSE 1
Martine Cousinne-Koster



CLASSE 2
Fabienne Hoffmann-Apel



CLASSE 3
Valérie Millim

D. PERSONNEL ENSEIGNANT 2010/2011

CYCLE 2

CLASSE 2.1



Sonja Di Floriano-Troes

CLASSE 2.1



Claudine Thiry
Coordinatrice de cycle

DÉCHARGES, APPUI ET
ED. MORALE ET SOCIALE



Olivia Kirsch*



CLASSE 2.2 - ANC. CLASSE KARIGER



Tanja Kariger



Christiane Bourg

CLASSE 2.2
ANC. CLASSE BOURG / BONIFAS



Martine Moecher

D. PERSONNEL ENSEIGNANT 2010/2011

CYCLE 3

CLASSE 3.1
ANC. CLASSE THIRY



Tanya Friden

TEAM TEACHING ET
ED. MORALE ET SOCIALE



Eliane Mathes

CLASSE 3.1
ANC. CLASSE MOECHER



Charel Bailleux



CLASSE 3.2



J. Konsbrück-Greter
Coordinatrice de cycle

TEAM TEACHING ET
ED. MORALE ET SOCIALE



Danièle
Roos-Konsbruck



Sandy Decker



CLASSE 3.2



Susana Dinis Martins

D. PERSONNEL ENSEIGNANT 2010/2011

CYCLE 4

CLASSE 4.1
ANC. CLASSE BAILLEUX



Dan Hoffmann
Coordinateur de cycle

CLASSE 4.1
ANC. CLASSE KIRSCH



Patrick Weimann



Linda Eischen

TEAM
TEACHING
ET APPUI



Michèle Bonifas



Michèle Konsbruck-Wagner

CLASSE 4.2



Sonja Barthel



CLASSE 4.2



Carole Ressleringer

D. PERSONNEL ENSEIGNANT 2010/2011

CYCLES 2 - 4

CLASSE D'INTÉGRATION



Nathalie Dolinski-De Cillia

EDUCATION MUSICALE



Martin Bach

LES ENSEIGNANTES DE L'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET MORALE



Monique Fischer,
Mireille Mesenburg,
Myriam Di Santolo-Miltgen

L'ÉDUCATRICE GRADUÉE



Martine Klein

LE CONCIERGE



Luc Clerq

2.4 RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Ce règlement s'adresse aux élèves et aux parents d'élèves de l'école fondamentale de Sandweiler dans le but de créer une atmosphère de bien-être et de respect mutuel au sein de notre école.

1. Les élèves se conforment aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité. Ils font preuve de ponctualité, de respect et de bonne tenue. Ils s'abstiennent de tout comportement susceptible de déranger le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires, ainsi que de tout acte de violence physique et psychique (mobbing).
2. Les élèves obéissent au personnel enseignant de l'école, au personnel de la maison relais, au concierge, ainsi qu'à toute autre personne intervenant dans des activités scolaires et extrascolaires.
3. Il est interdit de courir, de crier et de jouer avec une balle dans les couloirs et les escaliers du bâtiment scolaire.
4. Les téléphones portables restent dans le cartable des élèves pendant les heures de classe, ainsi que pendant les récréations, et ils sont éteints. Les élèves laissent leur I-pod, leur Nintendo et tous leurs autres jeux électroniques à la maison.
5. Les élèves veillent à la propreté des toilettes et des sanitaires. Il est interdit de jouer avec l'eau des sanitaires et du distributeur d'eau.
6. L'enregistrement de sons et d'images est interdit dans l'enceinte de l'école, sauf à des fins pédagogiques. Pour tout autre enregistrement, l'autorisation préalable des parents des élèves est requise.
7. Les élèves sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de leur part à ce règlement peuvent faire l'objet d'une punition.
8. La tenue vestimentaire des élèves doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels.
9. En principe et pour des raisons de sécurité, les parents n'ont pas accès au bâtiment scolaire, sauf en cas de rendez-vous avec un enseignant.
10. Les enfants et les parents des cycles II à IV restent à l'extérieur avant 8 heures.
Les enfants du cycle I peuvent être accompagnés entre 7 h 50 et 9 heures et entre 13h 50 et 14 heures.
10. Si un enfant ne peut pas fréquenter les cours, les parents doivent avertir l'enseignant le plus vite possible. Tout élève malade qui manque les cours pendant 3 jours consécutifs au plus, justifie son absence soit par un certificat médical, soit par une excuse écrite que ses parents adressent à l'enseignant. Pour toute absence dépassant les 3 jours, l'élève doit présenter un certificat médical pour justifier son absence.
11. Il est interdit d'apporter des allumettes, des briquets, des couteaux et tout autre objet dangereux à l'école.
12. La possession et la consommation d'alcool, de cigarettes, de stupéfiants et de boissons énergétiques sont strictement interdites dans l'enceinte de l'école.
13. Tous les élèves sortent dans la cour pendant les récréations, sauf en cas d'autorisation spéciale de la part d'un enseignant.
14. Pendant la récréation et les heures de surveillance, les enfants doivent rester dans l'enceinte de la cour de récréation. La place de l'église, ainsi que le passage derrière le hall sportif et la maison relais ne font pas partie de cet espace.
15. Il est interdit de rouler à vélo, à chaussures à roulettes (Heelys), de faire du skateboard et de rouler à trottinette dans la cour de récréation pendant les heures de classe ainsi que pendant les heures de surveillance, c'est-à-dire durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi que 10 minutes après les cours et pendant les récréations.
16. A tour de rôle, chaque classe peut jouer au football dans le mini-stade pendant la récréation et ceci avec un ballon dur. En dehors du mini-stade, seuls des ballons mous et des ballons de basket sont autorisés.
17. Les élèves jettent leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet dans la cour de récréation et dans le bâtiment scolaire. Le

papier et les bouteilles en plastique ainsi que les emballages Tetrapak sont jetés dans des poubelles spéciales, ceci en vue du recyclage. Il est interdit d'apporter des canettes (Red Bull, Coca Cola, etc.) à l'école.

18. Les élèves prennent soin de ne pas détériorer les plantations et les infrastructures de la cour de récréation et du bâtiment scolaire. Chacun respecte son propre matériel ainsi que celui de ses condisciples.
19. En ce qui concerne le toboggan, les élèves respectent les consignes de sécurité des surveillants. Il est interdit de sauter sur le toboggan et de gêner les autres sur celui-ci. En cas de pluie, l'utilisation du toboggan est interdite. Les surveillants peuvent installer un panneau stop devant le toboggan, qui interdit

aux enfants de glisser sur le toboggan et à côté de celui-ci. En cas de neige, l'utilisation du toboggan est uniquement permise aux élèves munis d'un pantalon de ski.

20. Il est interdit de lancer des morceaux de glace, des cailloux et des copeaux d'écorce.
21. Pendant les trajets en bus, les élèves mettent leur ceinture de sécurité. Ils restent assis pendant tout le trajet. Il est interdit de crier dans le bus et de pousser ses camarades au moment de descendre du bus. Les élèves veillent à la propreté des sièges et éliminent leurs déchets avant de quitter le bus. Il est interdit de manger et de boire pendant les trajets en autobus.
22. Il faut tenir les chiens en laisse dans la cour de récréation et veiller à enlever leurs déchets.

2.5 MÉDIATHÈQUE SCOLAIRE «UM WEIER»



2.5 SCHULMEDIATHEK «UM WEIER»

Dès la rentrée 2010/2011 toute la communauté scolaire pourra finalement bénéficier de la médiathèque «Um Weier» nouvellement créée. Après plusieurs années de planification et une année de travail intensif, le groupe de travail, se composant de représentants de parents d'élèves et d'enseignants, est fier de présenter aux élèves, aux enseignants et aux parents d'élèves un lieu très convivial réservé à la promotion de la lecture.

Dans la grande salle située au sous-sol du bâtiment scolaire, les bibliophiles trouveront plus de 4000

Ab dem Schuljahr 2010/2011 wird die neugeschaffene Schulmediathek „Um Weier“ endlich für die ganze Schulgemeinschaft zugänglich sein. Nach mehreren Planungs Jahren und einem Jahr intensiver Arbeit ist die verantwortliche Arbeitsgruppe – zusammengesetzt aus Elternvertretern und Lehrpersonal – stolz, den Schülern, Lehrer/innen und Eltern einen gemütlichen Ort vorzustellen, der ausschließlich der Leseförderung dienen soll.

In dem großen Saal im Untergeschoss des Schulgebäudes werden die Bücherwürmer und





livres, CDs ou DVDs dans plusieurs langues qu'ils peuvent emprunter ou consulter sur place. A côté des trois langues véhiculaires, peuvent être empruntés des livres en portugais, espagnol, anglais, russe et bien d'autres langues encore.

La médiathèque est gérée par une enseignante et par une personne engagée par l'asbl Piwitsch. Ensemble elles garantissent des heures d'ouverture aussi bien pendant qu'en dehors des heures de classe.

Pour les curieux, cliquez sur www.sandweiler-schoulen.lu, sous la rubrique 'Mediathéik', où vous pouvez d'ores-et-déjà consulter le catalogue en ligne et voir les premières photos.

Toute l'équipe vous souhaite dès maintenant la bienvenue en septembre 2010 !

Bücherfreunde über 4000 Bücher, CDs und DVDs in mehreren Sprachen finden. Diese können sowohl ausgeliehen, als auch vor Ort durchgesehen werden. Neben den drei offiziellen Sprachen, findet der Besucher auch Bücher auf portugiesisch, spanisch, englisch, russisch sowie in einigen anderen Sprachen.

Die Mediathek wird von einer Lehrerin und einer von der asbl Piwitsch eingestellten Person geleitet. Zusammen bieten sie Öffnungszeiten sowohl während als auch außerhalb der Schulzeiten an.

Die Neugierigen unter Ihnen können auf www.sandweiler-schoulen.lu, unter der Rubrik, 'Mediathéik' klicken. Dort haben Sie ab sofort Zugang zum Online-Katalog und Sie können sich die ersten Fotos ansehen.

Die gesamte Arbeitsgruppe heißt Sie jetzt schon herzlich willkommen im September 2010!



Josiane Müller-Weiler



Linda Eischen



2.6 SA.KA.RO. ("SANDWEILER KANNERROT")

Sa.Ka.Ro. bedeit: **S**andweiler **K**anner**R**ot. En ass am Schouljoer 2004/2005 gegrënnt ginn.

D'Schoulkanner kommen e puer Mol d'Joer zesummen a maache Proposen iwwert Allgemenges, wat d'Schoul betrëfft (z. B. Schoulhaff, Problemer, Gestreids...). D'Délégué'en kënnen awer och bei offizielle Geleeënheeten agesat ginn.

Et ginn 2 Délégué'e gewielt, den „Hauptdélégué“a säin Ersatz. Et sinn och Klassen, déi hier 2 Délégué'en ofwiesselnd an d'Reunioune schécken.

De Sa.Ka.Ro. gëtt am Prinzip 1x de Mount ofgehalen, a wann eppes Extraes uläit, och mol méi oft. D'Mediatrice bis elo war d'Eliane Mathes-Graas. Vum Schouljoer 2010/2011 un ass d'Martine Klein (Educatrice graduée) dobäi.

SANDWEILER KANNERROT





2.7 PROJET "FRUIT FOR SCHOOL"

LE PROJET „FRUIT FOR SCHOOL“

Pendant l'année scolaire 2010/2011, l'Ecole Fondamentale de Sandweiler va participer au projet „Fruit for School“. L'Union européenne, en collaboration avec les Etats membres, a lancé un programme de promotion de la consommation de fruits et de légumes à l'école. Ce programme a pour but d'influencer les habitudes alimentaires des élèves dans le sens d'une nutrition plus équilibrée. De plus, il vise à accroître de façon durable la consommation de fruits et de légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires, et il les incite à découvrir les fruits et légumes au fil des saisons.

Ce projet prévoit la distribution gratuite hebdomadaire de fruits ou de légumes aux élèves ainsi que des mesures pédagogiques accompagnatrices.

DAS PROJEKT «FRUIT FOR SCHOOL»

Während dem Schuljahr 2010/2011 wird die Sandweiler Grundschule an dem Projekt «Fruit for School» teilnehmen. Die Europäische Union, in Zusammenarbeit mit den Mitgliederstaaten, hat ein Programm zur Förderung des Verzehrs von Obst und Gemüse in den Schulen herausgebracht. Dieses Programm hat als Ziel, die Essgewohnheiten der Schüler im Sinne einer ausgewogenen Ernährung zu beeinflussen. Des Weiteren soll es eine Anregung sein, Obst und Gemüse je nach Jahreszeit für sich zu entdecken und den Verzehr anhaltend zu steigern und dies in einem Alter, in dem sich die Essgewohnheiten aufbauen und festigen.

Das Projekt sieht das wöchentliche, kostenlose Austeilen von Obst oder Gemüse vor, so wie begleitende pädagogische Maßnahmen.



www.sandweiler-schoulen.lu

2.8 EVÉNEMENTS: COUPE SCOLAIRE 2009-2010

Lauréats: 1) Schaus Pol 2) Wagner Charel 3) Hein Pierre



COUPE SCOLAIRE, 4 JUIN 2010

Chaque année les classes de cinquième et de sixième années primaires (cycles 4.1 et 4.2) participent à la coupe scolaire de la circulation.

Ce concours de sécurité pour jeunes cyclistes a été initié par la sécurité routière et est placé sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation Nationale.

La coupe scolaire consiste en trois étapes:

Une épreuve théorique

Les élèves remplissent en classe un questionnaire sur le code de la route établi par la sécurité routière et corrigé par les enseignants.

Une épreuve pratique

Elle est parcourue sur un itinéraire déterminé en respectant les règles du code de la route. Les enseignants, épaulés par l'association des parents et de quelques employés de la commune contrôlent et notent le comportement des enfants.

La sécurité des élèves est assurée par la police.

Le vainqueur ainsi déterminé participe à la finale nationale.

Un cadeau est offert à chaque participant par la commune.



DE KLEESCHEN KOMM AN D'SCHOUL

Vill Freed gouf et, wéi de Kleeschen an d'Schoul komm ass.



All Kand krut eng Tiitchen mat "Fair Trade gehandelte" Séissegkeeten an ee Boxemännchen, an all Klass krut nach ee Cadeau.

COLONIES À MUNZEN (CYCLE 2.2) ET
À ECHTERNACH (CYCLE 4.1)



WAASSERDAG, 2 JUILLET 2010

Le 2 juillet 2010, les classes des cycles 3.1, 3.2 et 4.1 ont participé avec beaucoup d'enthousiasme aux activités organisées par la commune dans le cadre de la journée de l'eau.



SCHOULFEST, 10 JUILLET 2010



2.9 PHOTOS: CYCLE 4.2

Nous souhaitons à tous les enfants une bonne réussite sur leur chemin scolaire.



3.1 PIWITSCH ASBL

Pour mettre à la disposition des habitants de la commune des solutions d'accueil et de garde de proximité, la commune de Sandweiler a construit en 1998 un foyer de jour pour enfants (crèche). Cette structure fut complétée entretemps par une Maison Relais avec restauration et foyer scolaire. L'association sans but lucratif Piwitsch est l'organisme gestionnaire de la Crèche et de la Maison Relais à Sandweiler. L'organisme gestionnaire, le Ministère de la Famille et l'Administration communale s'accordent dans le cadre d'une convention sur le fonctionnement de ces structures d'accueil.

Seit 1998 bietet die Gemeinde Sandweiler ihren Einwohnern eine Kindertagesstätte an. Diese wurde später durch eine „Maison Relais“ (Schulkantine und Betreuung) ergänzt. Beide Häuser werden von einer Vereinigung ohne Gewinnzweck Piwitsch asbl geleitet. Eine Konvention zwischen Familienministerium, Gemeindeverwaltung und Piwitsch asbl regelt die Funktionsweise der beiden Betreuungseinrichtungen.

A. CRÈCHE



Adresse: 2, rue de Contern • L - 5215 SANDWEILER
Téléphone: 35 69 49- 41 MOES-ZEIMET Nadine (chargée de direction)
Fax: 35 69 49-36

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 7:00 heures à 19:00 heures, sauf jours fériés

Sont admis les enfants âgés de 2 mois à 4 ans (jusqu'au 14 septembre suivant la date de leur 4ème anniversaire).

Quand l'enfant sera admis à l'éducation préscolaire (condition: être âgé de 4 ans au 1er septembre), il pourra profiter de la Maison Relais.

POSSIBILITES D'INSCRIPTION

- Minimum: 2 demi-journées par semaine (8 heures).
- Inscription à plein-temps
- Inscription matin avec reprise avant 12:00 heures
- Inscription matin avec reprise vers 14:00 heures
- Inscription après-midi avec accueil à partir de 12:00 heures
- Inscription après-midi avec accueil à partir de 14:00 heures

Les repas de midi sont facturés séparément !

Un enfant à besoins spécifiques dispose d'une priorité absolue si aucun autre enfant à besoins spécifiques n'est inscrit dans ce groupe au même moment.

En dehors de ce critère, la situation professionnelle des parents ou des tuteurs, leur situation familiale et leur revenu familial constituent les critères de base lors de la décision d'admettre un enfant à une place vacante. 70% des places peuvent être réservées aux enfants résidant dans la commune de Sandweiler.



Les enfants sont répartis en groupes:

Crèche: 16 places
(2 mois à 2 ans) Inscriptions à plein temps ou à mi-temps

Jardin d'enfants: 15 places
(18 à 36 mois) Inscriptions à plein temps ou à mi-temps

Jardin d'enfants: 15 places
(3 ans à 4 ans) Inscriptions à plein temps ou à mi-temps



B. MAISON RELAIS



Patrick Wagner
Chargé de direction



Sarah Weimerskirch
Chargée adjointe



René Cron
Cuisinier

La Maison Relais de Sandweiler, offre depuis septembre 2005 un encadrement à plein temps (de 7h30 à 18h30) durant toute l'année, pour les enfants âgés entre 4 et 12 ans qui fréquentent le cycle 1 (préscolaire) et les cycles 2-4 (enseignement primaire) à Sandweiler.

Les services proposés:

1. ACCUEIL DE 7H30-7H50.

Surveillance avant le commencement de l'école. Les enfants des classes maternelles sont accompagnés dans leurs classes. L'accueil est ouvert pendant les jours de classe du lundi au vendredi.

2. RESTAURATION SCOLAIRE DE 11H45-13H50.

Les repas servis sont préparés sur place par notre cuisinier dans une cuisine professionnelle.

Un des objectifs de notre projet éducatif concerne l'hygiène dentaire, les enfants des classes maternelles sont accompagnés pour se laver les dents après le déjeuner du midi. Le restaurant est ouvert pendant les jours de classe du lundi au vendredi.

3. FOYER (APRÈS-MIDI LIBRES):

Les après-midi libres sont organisés pendant les jours de classe les lundis, mercredis et vendredis de 16h00-18h30, et les mardis et jeudis de 14h00-18h30.

Pendant ces heures des moments de jeux libres et de détente, des workshops, et des projets thématiques sont prévus.

4. FOYER DE VACANCES DE 7H30-18H30:

Le foyer de vacances est ouvert pendant les vacances et congés scolaires ainsi que les jours non-fériés pendant lesquels il n'y a pas d'école. (St. Nicolas, jour de pèlerinage...) Pendant ces périodes différentes activités sont organisées (bricolage, excursions, éveil à la créativité...).

5. DEVOIRS À DOMICILE

La Maison Relais offre une surveillance pour permettre aux élèves de faire leurs devoirs à domicile, et met à disposition du matériel d'information. Le personnel éducatif ne corrige pas les devoirs des enfants. Une aide pour les devoirs à domicile est proposée les mardis et jeudis après-midi de 13.30 à 15.30 heures en collaboration avec les éducatrices Myriam Back et Nathalie May.

6. PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS

La facturation sera établie selon le dispositif du «chèques-Service Accueil». Ce dispositif instituant une participation financière parentale réduite, voire une gratuité partielle est en vigueur depuis mars 2009.

Les parents qui désirent que leur enfant bénéficie du «Chèque-Service Accueil» doivent y adhérer auprès de l'Administration communale. L'adhésion qui peut s'effectuer tout au long de l'année, est gratuite.

Pour de plus amples informations, nous vous prions de contacter le chargé de direction, M. Patrick Wagner au téléphone: 35 97 11-640 ou par email: foyscol@pt.lu

C. PÉDIBUS



Le Pédibus est un système de ramassage scolaire qui se fait à pied et dont le principe est extrêmement simple. Un groupe d'enfants est guidé par des accompagnateurs sur le chemin de l'école. Comme tout bus traditionnel, le Pédibus accueille les enfants à différents endroits d'un itinéraire prédéfini et selon un horaire fixe.

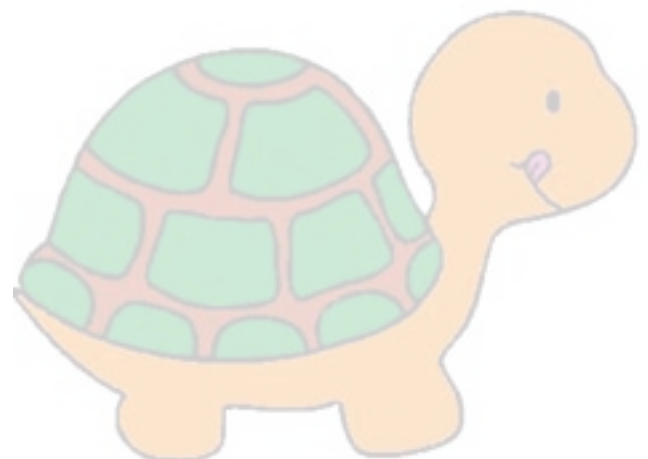
En sus de désengorger les abords des écoles et de favoriser l'exercice physique, le Pédibus a bien d'autres avantages: il favorise la socialisation, l'apprentissage des dangers de la route et l'autonomie des enfants, tout en réactivant la solidarité entre les familles et les générations. Enfin le Pédibus réduit la pollution à proximité des écoles et diminue les nuisances sonores.

Après la phase de démarrage, le concept du Pédibus a été adapté pour la rentrée scolaire 2010/2011. Actuellement 23 enfants en moyenne prennent le pédibus qui est organisé par la Maison Relais. Afin de pouvoir profiter de ce service, veuillez inscrire vos enfants auprès de la Maison Relais.

Der Pedibus (frz.: Pédibus) ist kein richtiger Bus, sondern ein Schulbus auf Füßen. Die Kinder gehen also zu Fuß zur Schule und zurück. Dabei werden sie von einer erwachsenen Person begleitet. Diese folgt einer vereinbarten Route (Linie) und holt die Kinder zu bestimmten Zeiten (Fahrplan) an definierten Orten (Haltestellen) ab. Also alles wie beim richtigen Schulbus nur auf Füßen statt auf Rädern.

Sinn und Zweck des Pedibusses ist, dass die Eltern die Schüler nicht mehr individuell, beispielsweise mit dem Auto, den ganzen Weg zur Schule bringen, sondern nur noch an den nächsten Sammelpunkt, die Haltestelle des Pedibusses.

Zur Zeit nehmen durchschnittlich 23 Kinder den Pedibus, der von der „Maison Relais“ organisiert wird. Einschreibungen werden in der „Maison Relais“ entgegengenommen.



Horaires Pedibus

PB 1	Aller	Retour mardi, jeudi	Aller (lundi, mercredi, vendredi)	Retour (lundi, mercredi, vendredi)
Arrêt I: Rue du Cimetière (Cimetière)	7.45	12.25	13.45	16.15
Arrêt II: Rue Dicks	7.48	12.22	13.50	16.12
Arrêt III: Rue du cimetière	7.51	12.19	13.53	16.09
Cour d'école	7.55	12.15	13.55	16.05

PB 2	Aller	Retour mardi, jeudi	Aller (lundi, mercredi, vendredi)	Retour (lundi, mercredi, vendredi)
Arrêt I: Rue Duchscher	7.45	12.25	13.45	16.15
Arrêt II: Pharmacie	7.47	12.23	13.47	16.13
Arrêt III: Foyer PIWITSCH	7.51	12.19	13.51	16.09
Cour d'école	7.55	12.15	13.55	16.05

PB 3	Aller	Retour mardi, jeudi	Aller (lundi, mercredi, vendredi)	Retour (lundi, mercredi, vendredi)
Arrêt I: Rue Jean Schaus	7.44	12.26	13.44	16.16
Arrêt II: Rue d'Iltzig	7.48	12.22	13.48	16.12
Arrêt I: Rue du Pain	7.52	12.18	13.52	16.08
Cour d'école	7.55	12.15	13.55	16.05



Attention ! La sécurité de vos enfants est prioritaire !

Pour des raisons de sécurité, l'arrêt et le stationnement de voitures sont interdits dans la rue J.-B. Weicker (chemin qui mène à la barrière).
Alternative durable: faire le chemin de l'école à pied (p.ex. Pédibus).

Achtung ! Die Sicherheit Ihrer Kinder hat Priorität !

Aus Sicherheitsgründen ist das Anhalten und Stationieren von Autos in der rue J.-B. Weicker (Weg zur Schranke) nicht gestattet. Dauerhafte Alternative: Den Schulweg zu Fuß zurücklegen (z.B. Pedibus).

3.2 CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL

Sous le patronat du Ministère de la Famille

NOS ENFANTS: NOTRE PRÉSENT, NOTRE AVENIR

Une nouvelle mesure pour le bien-être des enfants

Le 1^{er} mars 2009, le système Chèque-Service Accueil entre en vigueur. Il est mis en place par le Ministère de la Famille et de l'Intégration avec les Communes. Ce système innovateur a comme principal objectif le soutien extrascolaire et l'épanouissement des enfants. Il vient en aide aux parents d'aujourd'hui dans leurs efforts de concilier vie familiale et contraintes professionnelles ou sociales.

QUOI, QUI, POURQUOI ET COMMENT ?

Le Chèque-Service, c'est quoi ?

Le Chèque-Service donne droit à chaque enfant, quel que soit le revenu de ses parents, à au moins trois heures gratuites par semaine. S'y ajoutent 21 heures à tarif réduit (maximum 3 euros par heure). Le tarif effectif varie en fonction du revenu du ménage et du rang de l'enfant.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les enfants qui répondent aux conditions suivantes:

- Ils résident dans une commune luxembourgeoise.
- Ils sont âgés entre 0 et 12 ans et/ou n'ont pas quitté l'enseignement primaire.

Pourquoi le Chèque-Service ?

La mesure constitue la première étape de la gratuité de l'accueil extrascolaire. L'accueil extrascolaire est une école de la vie. Il vise la cohésion sociale et l'égalité des chances. Il favorise l'inclusion sociale de tous les enfants vivant au Luxembourg. Il constitue un investissement précieux pour demain.

Comment ceci fonctionne-t-il ?

Les parents qui désirent bénéficier du Chèque-Service doivent y adhérer auprès de l'Administration communale de leur résidence (pièces à emmener: numéro

de matricule de l'enfant, situation de revenu). Une carte d'adhésion personnalisée leur est délivrée. L'adhésion est valable pour une durée de 12 mois. Elle est gratuite. La procédure pour l'inscription auprès d'une structure d'accueil reste inchangée: les parents s'adressent au service de leur choix et leurs enfants sont admis en fonction des places disponibles.

Qui fait quoi ?

- Communes: elles enregistrent l'adhésion de l'enfant et délivrent sa carte d'adhésion.
- Prestataires de l'accueil éducatif: foyers de jour, crèches, maisons relais, garderies, internats et assistants parentaux.
- Prestataires supplémentaires à partir de septembre 2009: institutions d'enseignement musical et autres services de formation extrascolaire.

Valeur du Chèque-Service

Gratuité	Tarif chèque-service Max. 3 € /h	Tarif socio-familial Max. 7,50 € /h
0-3 Heures	4-24 heures par semaine	25-60 heures par semaine

Des avantages supplémentaires sont accordés aux enfants menacés d'exclusion.

Pour en savoir plus:

- Téléphonnez gratuitement au numéro 8002 1112 (luxembourgeois, français, allemand, portugais).
- Sollicitez votre brochure «Chèque_Service» (français, allemand, portugais, anglais) en téléphonant gratuitement au numéro 8002 1112
- Consultez le site internet: www.cheque_service.lu

Tarifs

Tarif dans les Maisons Relais, Foyers de Jour, Crèches et Garderies

SSM = Salaire social minimum à partir du 1^{er} juillet 2010: 1.724,81 €.

Source: www.mfi.public.lu • www.cheque-service.lu

Participation financière des parents

Catégorie de bénéficiaires	Rang Enfant	Tarif chèque-service	Tarif socio-familial	Plein Tarif (max.)	Repas Principal
Enfants exp. au risque pauvreté	1	0,50	–	7,50	Gratuit
	2	0,30	--	7,50	Gratuit
	3	0,15	--	7,50	Gratuit
	4+	Gratuit	--	7,50	Gratuit
Revenu ménage < 1,5 x SSM	1	0,50	0,50	7,50	0,50
	2	0,30	0,30	7,50	0,50
	3	0,15	0,15	7,50	0,50
	4+	Gratuit	Gratuit	7,50	0,50
Revenu ménage < 2,0 x SSM	1	1,00	1,50	7,50	1,00
	2	0,70	1,10	7,50	1,00
	3	0,35	0,55	7,50	1,00
	4+	Gratuit	Gratuit	7,50	1,00
Revenu ménage < 2,5 x SSM	1	1,50	2,50	7,50	1,50
	2	1,10	1,80	7,50	1,50
	3	0,55	0,90	7,50	1,50
	4+	Gratuit	Gratuit	7,50	1,50
Revenu ménage < 3,0 x SSM	1	2,00	3,50	7,50	2,00
	2	1,50	2,60	7,50	2,00
	3	0,75	1,30	7,50	2,00
	4+	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage < 3,5 x SSM	1	2,50	4,50	7,50	2,00
	2	1,80	3,30	7,50	2,00
	3	0,90	1,65	7,50	2,00
	4+	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage < 4,0 x SSM	1	3,00	5,50	7,50	2,00
	2	2,20	4,10	7,50	2,00
	3	1,10	2,05	7,50	2,00
	4+	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage < 4,5 x SSM	1	3,00	6,50	7,50	2,00
	2	2,20	4,80	7,50	2,00
	3	1,10	2,40	7,50	2,00
	4+	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage = / < 4,5 x SSM	1	3,00	7,50	7,50	2,00
	2	2,20	5,60	7,50	2,00
	3	1,10	2,80	7,50	2,00
	4+	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Sans indication sur le revenu	1	3,00	7,50	7,50	2,00
	2	2,20	5,60	7,50	2,00
	3	1,10	2,80	7,50	2,00
	4+	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00

3.3 L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ÉLÈVES DE SANDWEILER



Le collège des bourgmestre et échevins a récemment décidé de rencontrer le nouveau comité élu début 2010 lors de l'assemblée générale du S.E.V. (Sandweiler Elterenvereenegung), association des parents de Sandweiler. Josiane MÜLLER qui assume depuis cette assemblée générale, la fonction de présidente, était accompagnée par l'ancien président et actuel trésorier Dan MARX et par le secrétaire Jean THILL, pour faire le bilan de leurs activités et relations avec la commune.

Le nouveau comité se porte garant de la continuité

Madame MÜLLER se réjouit de pouvoir collaborer avec un comité multiculturel fort de 12 membres, regroupant la quasi-totalité des diverses nationalités qui sont aussi représentées par les élèves de l'école fondamentale de Sandweiler. Néanmoins, elle rappelle que tout parent intéressé, est le bienvenu pour participer aux discussions et aux actions du SEV. Malgré quelques changements au niveau des responsabilités au sein du comité, il n'y a pas à craindre de forts changements au niveau de l'activité du SEV. Tout comme c'était déjà le cas lors de leur assemblée générale, il y a lieu de faire un bilan positif des activités du SEV, compte tenu du fait que leurs revendications passées ont entretemps été résolues dans leur majorité et qu'il n'y a actuellement aucune revendication en attente de résolution. Il est donc logique que le programme 2010 du SEV s'inscrive dans la continuité de l'excellent travail effectué dans le passé. Pour ne citer que les principaux axes du programme d'action du SEV:

- Participation active aux discussions et soutien du comité d'école.
- Continuation du projet «médiathèque».
- Programme de prévention à l'école avec la Police «Gewalt an der Schoul».

- Groupe de Travail «sécurité sur le chemin de l'école» en collaboration avec la police.
- Un contrôle de vitesse a eu lieu avec les enfants du cycle 4.
- Plusieurs interventions ont été faites en collaboration avec la police et d'autres intervenants comme p.ex. «le projet contre la violence à l'école» en collaboration avec l'école.

Dialogue avec les intervenants de l'école

Le SEV se réjouit d'un dialogue agréable et constructif avec le corps enseignant à tous les niveaux et bien au-delà du cadre du comité d'école. Le même constat se fait en ce qui concerne la collaboration avec les responsables de la maison relais, élément important pour un bon encadrement des élèves concernés et pas sans importance en ce qui concerne la mise en fonctionnement récente de la médiathèque, projet que le SEV n'a non seulement revendiqué, mais accompagné dans toutes les phases de sa création.

Enfin, le SEV se félicite d'une bonne coopération avec la commune et remercie le collège échevinal de leur avoir fait confiance, de les consulter régulièrement et de les soutenir dans leurs projets et revendications, toujours en poursuivant un objectif commun, qui est d'offrir aux élèves de Sandweiler une éducation digne et complète !



3.4 SPILLKËSCHT

La „Spillkëscht Sandweiler“ accueille les enfants âgés de 18 mois à 3 ans les lundis, mardis et vendredis matins de 8.30-11.30 heures pendant la période scolaire.

La gardienne Martine Marx propose diverses activités telles que le bricolage, raconter des histoires, la danse, des activités favorisant l'autonomie des enfants, l'apprentissage de la langue luxembourgeoise...

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations. N'hésitez pas et venez nous retrouver.

D'Spillkëscht Sandweiler mécht hir Dieren op an der Schoulzäit Méindes, Dënschdes a Freides moies vun 8.30-11.30 Auer fir d'Kanner vun 18 Méint bis 3 Joër.

D'Responsabel Martine Marx bidd verschidden Aktivitéiten un wéi zum Beispill Bastelen, Geschichten erzielen, Dänz, Aktivitéiten, déi d'Selbstständigkeit vun de Kanner solle fördern, Erléieren vun der lëtzebuerger Sprooch...

Fir weider Informatiounen sti mir lech gären zur Verfügung.

Kommt einfach laanscht kucken a loosst lech iwwerraschen.



Spillkëscht Sandweiler asbl.

Rue Nic Welter • B.P.72 • L-5201 Sandweiler

Tél: 26 35 28 95 • email: spillkescht@gmail.com

Relation bancaire: Caisse Raiffeisen (CCRA) LU54 0090 0000 0863 2515

4.1 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE /SCHULSPORT

Dans le souci d'améliorer les infrastructures sportives, l'administration communale mettra à disposition des classes dès la prochaine année scolaire deux nouvelles infrastructures: le hall sportif rénové et un terrain de sports synthétique.

Bessere Einrichtungen für den Schulsport: für das kommende Schuljahr stehen den Schulklassen zwei verbesserte Sportstätten zur Verfügung: die renovierte Sporthalle und ein synthetisches Sportfeld.



Hall sportif: nouveau sanitaire et amélioration du hall sportif.

Sporthalle: der gesamte Sanitärbereich wird erneuert und Verbesserungen in der Halle werden vorgenommen.



Terrain synthétique: des plages fixes peuvent être réservées pour l'éducation sportive.



Synthetisches Sportfeld: Für den Schulsport können feste Wochenstunden reserviert werden.

4.2 PRIMES POUR ÉTUDIANTS

• PRIME POUR ETUDIANTS

Chaque année une prime est allouée aux étudiants de l'enseignement secondaire, secondaire technique et professionnel.

L'allocation fixe se chiffre à 62,00 € en cas de réussite de l'année scolaire.

Si l'étudiant a obtenu 75 % du total des points, une prime supplémentaire de 63,00 € lui est allouée (prime d'encouragement).

La demande est disponible au secrétariat communal ou peut être téléchargée sur le site www.sandweiler.lu et est à remettre au secrétariat communal jusqu'au 1^{er} octobre.

• SUBSIDE POUR LES ETUDES UNIVERSITAIRES OU SUPERIEURES

Un subside de 200,00 euro est alloué annuellement aux étudiants poursuivant des études universitaires ou supérieures.

Ce subside est payé à la fin de l'année scolaire sur présentation d'un certificat d'inscription ou des bulletins d'études.

La demande est disponible au secrétariat communal ou peut être téléchargée sur le site www.sandweiler.lu et est à remettre au secrétariat communal jusqu'au 1^{er} octobre.

• SUBSIDE POUR LA CARTE JUMBO

L'acquisition d'une carte «Jumbo» est subventionnée d'une prime annuelle de 25 €.

L'étudiant doit se présenter avec la carte au secrétariat communal.

• FORMULAIRES

Les demandes de subsides sont disponibles au secrétariat communal ou peuvent être téléchargées sur le site internet de la commune de Sandweiler www.sandweiler.lu

4.2 PRÄMIEN FÜR STUDENTEN

• DES POSTPRIMÄREN UNTERRICHTES

Die Gemeinde Sandweiler vergibt jedes Jahr Prämien an die Schüler des postprimären Unterrichtes. Bei erfolgreichem Abschluss beläuft sich die Prämie auf 62 €.

Falls der Schüler 75 % der Gesamtpunktzahl erreicht hat, wird eine zusätzliche Prämie von 63 € ausbezahlt.

Der Antrag, welcher im Gemeindesekretariat erhältlich ist oder im Internet unter www.sandweiler.lu heruntergeladen werden kann, muss bis zum 1. Oktober im Gemeindesekretariat abgegeben werden.

• PRÄMIE FÜR UNIVERSITÄTSSTUDENTEN

Eine Prämie von 200,00 € wird jährlich an Studenten, welche eine Universität oder eine andere Hochschule besuchen, ausbezahlt.

Diese Prämie wird am Ende des Schuljahres ausbezahlt.

Der Antrag, welcher im Gemeindesekretariat erhältlich ist oder im Internet unter www.sandweiler.lu heruntergeladen werden kann, muss bis zum 1. Oktober im Gemeindesekretariat abgegeben werden.

• PRÄMIE FÜR DIE «JUMBO» - KARTE

Beim Kauf einer Jumbokarte erhält jeder Student eine Prämie von 25 €, welche allerdings nur einmal im Jahr ausbezahlt wird.

Der Student muss mit der Jumbokarte im Gemeindesekretariat vorstellig werden.

• ANTRAGSFOMULARE

Die Antragsformulare sind im Gemeindesekretariat erhältlich oder können auf der Internetseite der Gemeinde Sandweiler www.sandweiler.lu heruntergeladen werden.

4.3 COURS D'APPUI

COURS PARTICULIERS

Matières et conditions	Contact
Chimie, mathématiques et physique, tous niveaux secondaire classique et technique (professeur de chimie) Horaire et Lieu: suivant arrangement Tarif: suivant arrangement	Diane MULLER Tél: 621 497 730 Diane.muller@education.lu
Mathématiques, physique, français (niveau 7ième – bac) Horaire et Lieu: suivant arrangement Tarif: suivant accord	Tewfik SENHADJI GSM: 691 91 26 58 GSM: 691 25 04 72
Français, mathématiques (école fondamentale) Horaire: suivant arrangement Lieu: chez vous ou chez moi Tarif: suivant accord	Marco DAPRILE Tel.: 35 89 07 GSM: 691 64 60 69
Ecole fondamentale Horaire, lieu et tarif: suivant arrangement	Lindorfo PINTO Tel.: 621 46 70 31

4.3 NACHHILFEUNTERRICHT

PRIVATUNTERRICHT

Fächer und Unterrichtsbedingungen	Kontakt
Chimie, Mathematik und Physik, sämtliche Stufen (Chemieprofessor) Zeit, Ort und Kosten: nach Vereinbarung	Diane MULLER Tél: 621 497 730 Diane.muller@education.lu
Mathematik, Physik, Französisch (Niveau 7ème-1ère resp. 13ème) Zeit und Ort: nach Vereinbarung Kosten: nach Vereinbarung	Tewfik SENHADJI GSM: 691 91 26 58 GSM: 691 25 04 72
Französisch, Mathematik (Grundschule) Zeit und Kosten: nach Vereinbarung Ort: bei Ihnen oder bei mir	Marco DAPRILE Tel.: 35 89 07 GSM: 691 64 60 69
Grundschule Zeit, Ort und Kosten: nach Vereinbarung	Lindorfo PINTO Tel.: 621 46 70 31

4.4 ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES POUR ENFANTS

ADRESSES DE CONTACT

Union Sportive Sandweiler FC • Internet: www.ussandweiler.lu • email: secretaire@ussandweiler.lu
Adresse: B.P.74 • L-5201 Sandweiler

Tennis Club Sandweiler Internet: www.tcsandweiler.lu • email: sa@flt.lu
Adresse: rue de la Gare • L-5218 Sandweiler • Tel: 26 70 12 08

Top Squash www.topsquash.lu • email: admin@topsquash.lu
Adresse: 25, rue de la gare • L-5218 Sandweiler • Tel: 35 71 81

DT Sandweiler Adresse secrétaire: Joe Risch • 182, rue Principale • L-5366 MUENSBACH
Tel: 621 329 725

Badminton, Adresse secrétaire: Nadia Hermann-Olivi • 34, am Steffesgaart • L-5222 Sandweiler
Tel: 35 53 69

Jugendclub Pompjeen, Commandant: Christian Schleck • email: spsandweiler@internet.lu

Lëtzebuerger Guiden a Scouten Saint Martin Sandweiler: Président: Romain Watgen
email: romain_watgen@ept.lu • 56, rue de la Syre • L-5377 Uebersyren
Tel: 26 70 15 70

COURS DE MUSIQUE

L'école de musique de l'UGDA offre des cours de musique pour enfants. Les séances d'inscriptions locales seront organisées pour l'année 2011/2012 chez Madame Joëlle Wagener à des jours fixes. Tél: 359711-204. Une brochure d'information sera distribuée à tous les ménages au cours du mois de mai 2011.

MUSIKKURSE

Die Musikschule UGDA bietet Musikkurse für Kinder an. Die lokalen Einschreibungen werden für das Jahr 2011/2012 an bestimmten Tagen von Frau Joëlle Wagener, Tel: 359711-204 entgegengenommen. Eine Informationsbroschüre wird im Mai 2011 an alle Haushalte verteilt.

COURS DE PORTUGAIS

La société portugaise A.P.A.P.S. offre des cours, deux fois par semaine, pour les enfants qui souhaitent apprendre à lire et à écrire le portugais dans une salle de classe de l'école.

PORTUGIESISCHE KURSE

Die portugiesische Gesellschaft A.P.A.P.S bietet zwei Mal wöchentlich Kurse für Kinder an, in einem Klassensaal der Schule.

4.5 GLOSSAIRE

A

Approche par compétences

L'approche par compétences est une façon de concevoir des programmes scolaires et des pratiques pédagogiques qui permettent d'inscrire les apprentissages dans des situations complexes et porteuses de sens.

B

Branche

Discipline scolaire. Un domaine de développement et d'apprentissage se compose d'une ou de plusieurs branches p. ex. les sciences sociales se composent des branches histoire et géographie.

C

Compétence

Capacité de réaliser une tâche à partir d'un ensemble de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes acquis.

Compétence transversale

Compétence qui peut être développée dans toutes les disciplines et dans toutes les activités scolaires (p. ex. compétences liées à la communication, à l'analyse, au jugement critique...). Elle s'appuie sur des démarches mentales et méthodologiques communes aux différentes disciplines et qui doivent être mises en œuvre en vue d'une autonomie croissante des élèves.

Connaissance

Faits, informations, notions, principes qu'on acquiert grâce à l'étude, à l'observation ou à l'expérience.

Critère d'évaluation

Pour chaque descripteur sont établis des critères qui permettent d'évaluer le niveau de compétences atteint. Un critère est général et abstrait (pertinence, correction, cohérence, etc.). Sur base des critères, on décidera si le niveau des compétences est atteint ou non. Les critères permettent d'identifier les difficultés rencontrées par l'élève afin de pouvoir lui proposer des pistes pour surmonter ses difficultés.

Cycle d'apprentissage

Période d'apprentissage de deux ans permettant à l'élève d'atteindre les objectifs définis pour la fin du cycle.

D

Descripteur

Les descripteurs décrivent les différents niveaux de compétences sous la forme de «être capable de...»

Domaine de compétences

Dans chaque discipline/domaine de développement et d'apprentissage, les compétences à développer par l'élève sont regroupées en plusieurs domaines de compétence liés entre eux.

Domaine de développement et d'apprentissage

Les domaines d'apprentissage regroupent les disciplines scolaires qui ont des affinités et des intérêts communs. Ils mettent en évidence les regards, à la fois complémentaires et différenciés, que l'on peut poser sur la réalité et servent ainsi à faire ressortir la cohérence interne du plan d'études.

E

Évaluation certificative

L'évaluation certificative est une démarche d'évaluation qui se pratique à la fin d'une étape ou d'une période d'apprentissage. Elle vise à porter un jugement sur le degré de maîtrise des connaissances et des compétences de l'élève. L'évaluation certificative a comme but l'orientation, la certification ou la délivrance de diplômes.

Évaluation formative

L'évaluation formative est un processus d'évaluation qui se pratique au cours de l'apprentissage. Elle a pour but de guider l'élève dans son travail scolaire, de situer l'élève par rapport à son apprentissage, de lui donner les moyens nécessaires pour progresser dans son apprentissage, de documenter sa progression. Elle sert aussi à planifier, préparer et, le cas échéant, à recadrer l'action de l'enseignant.

I

Indicateur

Pour chaque critère sont définis des indicateurs qui le concrétisent. Les indicateurs précisent les éléments concrets qui peuvent être mesurés et observés dans la production de l'élève.

P

Portfolio

Recueil de travaux réalisés par l'élève dans un but précis. Il existe plusieurs types de portfolios: portfolio de présentation, d'apprentissage, d'évaluation, de progression...

Portfolio: enseignement fondamental: dossier dans lequel l'élève regroupe, dans le cadre d'un dialogue avec l'enseignant, les productions qui documentent sa progression et qui montrent l'atteinte des objectifs fondamentaux listés dans les socles.

Portfolio des langues (Sprachenportfolio): Outil d'auto-évaluation élaboré par le Conseil de l'Europe qui permet de documenter et de tenir à jour les différentes composantes des résultats de l'expérience langagière, que cette dernière ait donné lieu ou non à une reconnaissance officielle.

R

Ressources

Les ressources regroupent tout ce qui peut permettre à un élève de résoudre une situation-problème (connaissances, savoir-faire, attitudes, valeurs, postures...). Elles se rapportent également aux ressources externes, telles que les ressources matérielles (outils, textes...), sociales (groupes de travail, enseignant, parents...) et procédurales (algorithmes, règles...).

S

Savoir

Ensemble de connaissances théoriques et pratiques (faits, notions, principes...) acquises par l'élève, grâce à l'apprentissage et à l'expérience

Savoir-faire

Les savoir-faire s'actualisent dans des séquences d'actions et répondent à la question «comment faire». Elles consistent également à appliquer des règles dans une démarche de compréhension/réussite, et à inventer des règles dans la démarche de réussite/compréhension.

Savoir-être

Comportement et attitudes adoptés par l'élève dans une situation donnée.



SPILLNOMËTTEGER



MAIRIE



Mixed Sources

Product group from well-managed
forests, controlled sources and
recycled wood or fiber

www.fsc.org Cert no. CU-COC-809718-DC
© 1996 Forest Stewardship Council



Boîte Postale 11 • L-5201 SANDWEILER
18, rue Principale • L-5240 SANDWEILER
Tél. 35 97 11 – 1 • Fax 35 79 66
<http://www.sandweiler.lu> • E-mail : conseil@sandweiler.lu

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi
08.15 – 11.45 et 13.15 – 16.45 heures
09.00 – 11.45 et 13.15 – 16.00 heures bureau de la population